

Le double nom de famille bientôt automatiquement attribué à la naissance ?



Un collectif de parents veut instaurer automatiquement pour chaque enfant le nom du père et de la mère. Le sujet sera débattu par les députés et soumis au gouvernement cette semaine

Depuis 2002, la loi autorise les parents à choisir le nom de famille qu'ils souhaitent attribuer à leurs enfants. Mais c'est le nom du père, et uniquement celui-ci, qui est choisi pour plus de 80 % des naissances.

Le collectif de parents « Porte mon nom » plaide pour l'instauration automatique, à la naissance de l'enfant, du double nom de famille, celui du père accolé à celui de la mère, et la simplification des démarches pour changer de nom. Une disposition qui permettrait de faciliter certaines démarches administratives et d'avancer plus sereinement après un divorce ou des violences...

Le projet, défendu par le député LREM de l'Hérault Patrick Vignal, va faire l'objet d'une réunion ce mardi avec le garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti. Dans « Le Parisien », l'élu défend « cette solution intelligente qui contribuerait en outre à améliorer la place de la femme dans la société. »

En 2013, Christiane Taubira, alors garde des Sceaux, avait déjà tenté de modifier la loi et d'instaurer l'automatisation du double nom de famille.

Plus de 6 700 personnes ont signé la pétition « Je t'ai porté, porte mon nom aussi ! Donnez ce droit aux mères sans condition » à l'initiative du collectif.

Un projet de loi qui risque de nous poser des soucis dans nos généalogies à l'avenir...